

Avec le changement de barème Citeo, une consultation des repreneurs a été lancée en fin d'année 2023 afin d'avoir des contrats de reprise au 1^{er} janvier 2024. Les repreneurs retenus sont :

- Valorplast pour les plastiques
- Paprec pour l'acier, l'EMR, le papier issu du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et les briques alimentaires
- Veolia pour les cartons de déchetteries
- Norske Skog pour le papier en vrac et issu du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
- Acteco pour l'aluminium
- Pyral Zero pour le petit aluminium
- O-I France pour le verre